

COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI (Haute Corse)

SELARL Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI

Notaires associés

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 27 juin 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : Mme Marie GRIMALDI, en son vivant dt à SAINTE-LUCIE-DE-MORIANI (20230), vve de Mr Annibal Paul Louis BONAVITA, née à SAINTE-LUCIE-DE-MORIANI, le 11 mars 1890 et y est décédée le 1^{er} mai 1971.

DESIGNATION DU BIEN :

COMMUNE DE SANTA-LUCIA-DI-MORIANI (HAUTE-CORSE)

Deux parcelles de terre figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AE	109	SPICOLI	00 ha 88 a 07 ca
AE	219	SPICOLI	00 ha 31 a 22 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Marie-Anne PIERI